



Est ce que je peux achateer une voiture etant séparée de mon mari

Par **grimaud**, le 17/11/2008 à 12:00

voilà je suis séparée de mon mari voilà 5 mois qu'il est parti sans rien nous dire. Et moi je dois acheter une voiture pour mon travail je voudrais savoir si je dois lui demander son avis et si il y a une reprise sur l'ancienne voiture que nous avons achetée ensemble dois-je lui en verser la moitié. Nous sommes mariés sous le régime de séparation de biens. Autre chose maintenant il insiste pour voir ses enfants qui ont 15 ans et 13 ans il les suit à la sortie de l'école pour les obliger à monter dans sa voiture pour parler, mais eux ne veulent plus le voir comme il est parti pour ne plus jamais revenir à la maison (à savoir quand même qu'il ne les a jamais maltraités) quel sont les droits merci pour votre réponse

Par **romainncs**, le 17/11/2008 à 17:31

Bonjour, tant que vous êtes mariés, tout marche comme "avant", c'est-à-dire que vous devez avoir son accord pour faire un achat important ou une vente d'un bien commun. Il pourra contester la vente et l'achat *à posteriori*... Cordialement